Envoyé en préfecture le 27/02/2026
Reçu en préfecture le 27/02/2026
Publié le
ID : 056-215600016-20260213-DEL2026_17-DE

**COMMUNE D'ALLAIRE**

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice :27
présents :23
votants :26

L'an deux mil vingt six
le : treize février
le Conseil Municipal de la Commune d'ALLAIRE (Morbihan) dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. Jean-François MARY, Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : 6 février 2026

**DISPOSITIF ARGENT DE POCHE**

PRESENTS : M. MARY Jean-François, Mme ALLARD Maryse,Mme BOCQ Florence,Mme CARGOUET Isabelle,Mme DAVIS Anne-Cécile, Mme DEGRES Marie-Hélène,M. DEQUI Claude, M. DOUZAMY Bruno,Mme FAUVEAU Marie-Laure,M. GAUTIER Jean-Paul,Mme GELARD Mickaëlle, Mme JAN Sophie,M. JOLY Pierre-Alexandre, M.LE FOL Yoann, Mme MAHE Séverine,M. MONNIER Julien,M. NOURY Pascal , Mme PARIS Maryse, Mme POTIER Floriane,M. RACAPE Fabien, Mme SCHOTT Virginie, Mme SEROT Isabelle, M. SEILLER Michel.

Mme Angélique CAILLET donne procuration à Mme Maryse ALLARD
M. Jean-Lou LEBRUN donne procuration à M. Bruno DOUZAMY
M. Dominique PANHALEUX donne procuration à M. Michel SEILLER

ABSENT : M. Nicolas BRIAND

Secrétaire de séance : M.Claude DEQUI

**Rapport de Madame Séverine MAHE, Maire-adjointe, en charge de l'enfance et jeunesse**

Madame Séverine MAHE, Maire-Adjointe, indique aux membres du conseil que le dispositif « ***Argent de Poche*** » consiste à proposer aux jeunes, de 16 à 17 ans, la réalisation de missions sur le territoire de la commune, encadrées et indemnisées.
Pour permettre aux jeunes de la commune :
- De trouver « un petit boulot » à un âge où les propositions sont rares
- De découvrir la commune
- De découvrir le travail en équipe
- De s'impliquer dans l'amélioration de leur cadre de vie - De valoriser leur image aux yeux des adultes

Ce dispositif, qui revêt un caractère éducatif et formateur, rencontre un vif succès auprès des adolescents concernés.

**PUBLIC VISE**

Le dispositif s'adresse à l'ensemble des jeunes âgés de 16-17 ans exclusivement domiciliés à ALLAIRE. Tous les jeunes peuvent postuler sur les chantiers, la mixité est encouragée.

**CRITÈRES D'INSCRIPTION**

- Les jeunes intéressés doivent avoir entre 16 et 17 ans pour participer aux chantiers et remplir un dossier d'inscription.
- Les chantiers seront proposés durant les deux dernières semaines de juin, les mois de juillet et août.
- L'indemnité forfaitaire est fixée à 15 € par jour dans la limite d'une activité limitée à 3 heures par jour. Cette indemnité sera versée par mandat administratif.

Envoyé en préfecture le 27/02/2026
Reçu en préfecture le 27/02/2026
Publié le
ID : 056-215600016-20260213-DEL2026_17-DE

**DÉMARCHES**

- Le dossier de candidature sera à retirer à la mairie à partir du 15 avril 2026 et doit être déposé au secrétariat de la mairie d'Allaire pour le 15 mai 2026. L'ordre d'arrivée des dossiers complets est retenu comme critère dans l'attribution des chantiers aux jeunes.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :**
**- De reconduire les deux dernières semaines de juin, les mois de juillet et août 2026 le dispositif « argent de poche »,**
**- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à la mise en œuvre de ce dispositif.**

Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance

Claude DEQUI

Conseiller municipal délégué

Jean-François MARY

Maire d'ALLAIRE

Mairie D'Allaire
MORBIHAN